

LA LOI SUR LES BREVETS

PROJET DE LOI MODIFICATIF—2^e LECTURE—REPORT DU DÉBAT

L'ordre du jour appelle:

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Cogger, appuyé par l'honorable sénateur David, tendant à la 2^e lecture du projet de loi C-22, intitulé: «Loi modifiant la Loi sur les brevets et prévoyant certaines dispositions connexes».—(L'honorable sénateur Doody).

L'honorable Orville H. Phillips: Honorables sénateurs, bien que cette question soit ajournée au nom du sénateur Doody, il est disposé à laisser la parole à tout autre sénateur qui souhaiterait intervenir.

(Le débat est reporté.)

[Français]

LA CONSTITUTION

MOTION DE RENVOI AU COMITÉ PLÉNIER DE L'ENTENTE DES PREMIERS MINISTRES ET DES TEXTES EN DÉCOULANT—SUITE DU DÉBAT

L'ordre du jour appelle:

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur MacEachen, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Frith,

Que l'entente constitutionnelle du lac Meech ainsi que les textes qui ont été approuvés par la suite soient déferés à un Comité plénier pour entendre des témoins et en faire rapport.—(L'honorable sénateur Murray, C.P.).

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, la motion dont nous sommes actuellement saisis, porte sur le processus parlementaire à être suivi dans le cas de la résolution pour la modification de la Constitution.

Je n'ai pas l'intention de traiter aujourd'hui de la substance de la résolution elle-même. Dans un proche avenir, j'aurai l'occasion d'ouvrir le débat sur la motion dans cette Chambre. Cependant, ma position et celle du gouvernement sont très bien connues.

La politique du chef de l'opposition au Sénat est cependant moins bien connue. Il n'a pas profité de l'occasion . . .

Le sénateur Frith: Le chef de l'opposition au Sénat?

Le sénateur Murray: La position du chef de l'opposition au Sénat n'est pas très bien connue.

Le sénateur MacEachen n'a pas profité de l'occasion de son discours du 2 juin dernier pour prendre ouvertement position sur le projet constitutionnel. A ce que je sache il ne s'est pas encore ralié, au moins publiquement, à la position courageuse, limpide et sans ambiguïté de son leader national, le très honorable John Turner.

Toutefois, la déclaration du chef de l'opposition au Sénat dans cette Chambre, le 5 mai dernier, commentant l'accord du lac Meech, ainsi que ses interventions pendant la période des questions orales depuis cette date, nous permettent de tirer certaines conclusions quant à son attitude envers le projet.

Dans sa déclaration du 5 mai dernier, le chef de l'opposition au Sénat prétend que l'accord effectuerait une cession significative des pouvoirs et de l'autorité du Parlement canadien en faveur des provinces. Il croit déceler un affaiblissement du Parlement et du gouvernement fédéral au profit des provinces.

[Le sénateur Phillips.]

Dans la période des questions orales depuis le 5 mai, le sénateur MacEachen, appuyé par les sénateurs Frith et Stewart (Antigonish-Guysborough), a mené une offensive contre l'accord du lac Meech.

Des voix: Non.

Le sénateur Murray: Ils semblent tous préoccupés, sinon scandalisés, par cette question de la reconnaissance du Québec dans notre Constitution comme société distincte au sein du Canada et de ce que cela pourrait, à leurs yeux, impliquer. La plupart de leurs questions et commentaires en Chambre sur la Constitution portaient d'ailleurs sur cette question de la reconnaissance du Québec comme société distincte dans notre Constitution.

Comme mon collègue le sénateur Phillips l'a dit hier, étant donné le ton et la portée des questions et commentaires de ces trois sénateurs entre autres, on peut conclure que ces sénateurs se rangent non pas dans le camp de leur chef actuel, M. Turner, mais plutôt derrière le chef d'antan, le très honorable Pierre Elliott Trudeau.

Nous ne savons pas encore si le caucus libéral au Sénat appuie l'approche du chef de l'opposition au Sénat ou, au contraire, si les sénateurs libéraux sont solidaires de leur chef national, M. Turner.

Quoi qu'il en soit, honorables sénateurs, il y a plusieurs aspects du débat public sur le projet constitutionnel que j'aimerais commenter brièvement cet après-midi.

Premièrement, je constate avec beaucoup de satisfaction l'accueil fort positif que les Canadiens ont réservé à l'accord. Selon tous les sondages, les Canadiens approuvent l'entente et ce dans une majorité très impressionnante. Cinquante et un pour cent l'approuvent, 27 p. 100 la désapprouvent et 21 p. 100 ne se prononcent pas, selon le sondage du magazine *Maclean's*. Tous les éléments de l'accord semblent jouir également d'un appui solide dans les sondages d'opinion publique.

Ce qui est encore plus satisfaisant et révélateur, c'est l'appui massif des Québécois pour l'accord. La manchette du journal *Le Devoir* du 4 juin dernier «Le Canada dit oui au Québec», semble résumer dans une seule phrase ce que la majorité des Québécois attendaient depuis 1982.

C'est un accord qui permettra au Québec de reprendre sa place à la table constitutionnelle, pour emprunter les mots du premier ministre Mulroney, «dans l'honneur et l'enthousiasme». Je crois que nos concitoyens sont très impressionnés par l'unanimité que cet accord a réalisé chez les 11 premiers ministres. La population attendait depuis longtemps une telle preuve que nos gouvernements fédéral et provinciaux sont capables de se concerter et d'agir ensemble dans l'intérêt national.

Heureusement, cette unanimité résonne maintenant dans le Parlement fédéral, à tout le moins au niveau des chefs des trois formations politiques à la Chambre des communes. J'ai déjà eu l'occasion, ici, de parler des qualités extraordinaires de leadership et de la vision nationale du premier ministre Mulroney, sans lequel cet accord n'aurait pas été conclu.

Je me permets aussi un mot de félicitation à l'endroit de MM. Turner et Broadbent qui sont en train d'accorder à ce projet constitutionnel un aspect non-partisan qui le rendra plus légitime encore, plus impressionnant et plus convaincant.